

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 13 avril 2018

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 13

présents : 9

votants : 10

L'an deux mil dix-huit

le treize avril à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 2 mars 2018

Présents : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Pascal MARUEJOULS, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

Excusés : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON) et M Guillaume COLOMBANI.

Absents : MM Laurent MICAELLI et Bertrand MARION.

Secrétaire de séance : Mme Marion RIOU

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter un ordre du jour complémentaire à savoir une demande de subvention à l'Etat dans le cadre d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le conseil accepte à l'unanimité et après approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2018, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Demande de subvention pour l'extension du multi commerce O Ptit Plaisir dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'extension du commerce multiservices est envisagé pour rendre pérenne l'activité de bar, restaurant, traiteur, dépôt de pains et journaux du village. Des devis ont été demandés et les travaux sont estimés à 88.932 € HT. Dans le cadre de la DETR 2018 il est possible de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment existant en vue du maintien du dernier commerce communal ce qui est le cas pour le village de Belmont d'Azergues. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 40 % du montant soit 35.572,00 euros. Une autre demande du même montant va être faite auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'Appel à Projet et la différence (17.788,00 €) sera prise en charge par le budget communal.

Après débat le conseil municipal à l'unanimité adopte l'opération d'extension du multi commerce O Ptit Plaisir et arrête les modalités prévisionnelles de financement suivant :

Subvention de 40 % dans le cadre de la DETR de 35.572,00 €

Subvention de 40% du Département dans le cadre de l'appel à projet de 35.572,00 €

Budget communal 17.788,00 €

Soit 88.932,00 €

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018.

Demande de subvention départementale pour l'extension du multi commerce O Ptit Plaisir dans le cadre de l'Appel à Projet

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'extension du commerce multiservices est envisagé pour rendre pérenne l'activité de bar, restaurant, traiteur, dépôt de pains et journaux du village. Des devis ont été demandés et les travaux sont estimés à 88.932 € HT. Dans le cadre de l'Appel à Projet des collectivités 2018 il est possible de demander une aide du Département du Rhône et monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 40 % du montant soit 35.572,00 euros. Une autre

demande du même montant va être faite dans le cadre de la DETR et la différence (17.788,00 €) sera prise en charge par le budget communal.

Après débat le conseil municipal à l'unanimité adopte l'opération d'extension du multi commerce O Ptit Plaisir et arrête les modalités prévisionnelles de financement suivant :

Subvention de 40% du Département dans le cadre de l'appel à projet de 35.572,00 €

Subvention de 40 % dans le cadre de la DETR de 35.572,00 €

Budget communal 17.788,00 €

Soit 89.932,00 €

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention départementale dans le cadre de l'appel à projet 2018.

Budget Primitif 2018

Monsieur l'adjoint aux finances présente et détaille à l'assemblée le budget proposé pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote :

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 qui s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement :</i>	
Dépenses	531.265,00 €	Dépenses	208.755,53 €
Recettes	531.265,00 €	Recettes	208.755,53 €

Soit un budget total pour l'année 2018 de 740 020,53 €

décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2018 qui s'établissent comme suit :

- 24.68 % pour la taxe d'habitation
- 26.80 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 44.17 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Affectation du résultat 2017

Le compte administratif fait apparaître un excédent global cumulé au 31/12/2016 de 128.836,95 €. Il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A . Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou -(déficit)	+102.585,71 €
B . Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	
C . Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	102.585,71 €
D . Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	16.207,82 €
E . Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement	0 €
Besoin de financement F	= D + E 0 €
AFFECTATION = C	= 102.585,71 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	73.085,71 €
2) H Report en fonctionnement R 002	29.500,00 €
DEFICIT REPORTE D002	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2017 ci-dessus.

Contributions au SYDER

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER) pour l'année 2018 nous a été notifiée et s'élève à 27.549,33 €.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut-être fiscalisée ou inscrite au budget de la Commune et versée directement au syndicat.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER, et dit que la somme prévue au budget est inscrite sur le compte 65541.

Contributions au SIBA

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Beaujolais Azergues (SIBA) pour l'année 2018 nous a été notifiée et s'élève à 5.216,00 €.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut-être fiscalisée ou budgétisée.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser la totalité de sa participation au SIBA.

Questions diverses

Sens de circulation chemin des Pierres

La commission voirie s'est réunie le 28 mars sur le sujet et monsieur le Maire donne la parole à monsieur Samuel Gonnon. Ce dernier explique qu'il y avait 4 personnes présentes à cette réunion et qu'aucune décision ferme n'a été prise. Il est proposé et décidé de distribuer des questionnaires aux riverains du chemin des Pierres pour demander leur avis.

Bail commercial du commerce multiservices O Ptit Plaisir

Lors du dernier conseil municipal, une convention de prêt de licence IV et un bail commercial établis avec le Centre de Gestion avaient été validés. Les documents ont été remis à Monsieur Damien Gauthier et après étude de ceux-ci par son avocat, des modifications ont été demandées.

Quand un accord sera intervenu, les documents seront de nouveau soumis au Conseil Municipal pour validation définitive.

Remplacement de monsieur Laurent Chaverot

Lors du conseil du 9 mars, monsieur le Maire avait indiqué que monsieur Michel Torrès avait été choisi pour remplacer monsieur Laurent Chaverot et qu'il commençait le mardi 26 mars. Malheureusement, il ne s'est pas présenté ce matin-là et il a indiqué dans la matinée par téléphone qu'il renonçait à cet emploi. Depuis en parlant autour de nous, trois nouveaux candidats ont postulé et les candidatures vont être analysées pour une décision très prochaine.

Etudes dirigées

Les études dirigées vont être prises sur le temps de la garderie des Ptitis loups. En effet, la CAF verse une subvention en fonction du taux de remplissage et pour ne pas diminuer ce taux, les études seront intégrées à la garderie, les parents régleront directement l'association. C'est la commune qui prendra totalement en charge les heures effectuées par les enseignants.

Urbanisme

L'assemblée générale du syndicat du lotissement Les Lavandières a eu lieu le 30 mars dernier. Divers sujets ont été abordés comme la couleur des murets et leur hauteur maximum de 1,70 mètre. La réception des travaux du lotissement est fixée au lundi 16 avril le matin.

Comptes rendus des commissions et syndicats

Commission animation

Monsieur Jérôme Lebeau nous indique que le balisage de la randonnée pédestre du dimanche 22 avril se fera la veille le samedi matin. Il fait remarquer qu'il y a de moins en moins de volontaires pour l'organisation et il fait appel aux bonnes volontés des membres du conseil.

Commission communication

Monsieur Michel Héquet informe l'assemblée que le thème du prochain bulletin intercommunal a été choisi et qu'il s'agit de la chanson déclinée par sous thème : chansons à boire, chansons et les enfants, les chorales, la chanson et l'histoire etc...

CCBPD : centre de loisirs

Monsieur le Maire a assisté à la commission centre de loisirs de la CCBPD. Actuellement 10 centres de loisirs fonctionnent Anse, Chatillon, Lozanne ...A la rentrée de septembre, la CCBPD reprendra en plus des vacances scolaires la compétence des mercredis toute la journée. L'amplitude horaire sera de 7h30 à 18h30. Les tarifs varient en fonction du quotient familial. Le CCAS de Belmont prend en charge une partie du coût qui varie de 2,50€ à 7,50€ en fonction du quotient familial de la famille. Un courrier de rappel va être envoyé aux familles.

CCAS

Mardi 10 avril, le compte administratif du CCAS a été approuvé et le budget 2018 voté pour un montant de 9842,43 €.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 1^{er} juin 2018 à 19 heures et le conseil d'adjoints le vendredi 25 mai à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures 30.